

<https://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1467>



Approche par compétences en EPS

- Ressources - EPS & Réflexions - EPS & Compétences -



Publication date: vendredi 8 février 2013

Copyright © Éducation Physique et Sportive - Académie de Normandie - Tous
droits réservés

« La compétence est le système de connaissances permettant d'engendrer l'activité répondant aux exigences d'une tâche ou d'une catégorie de tâches » Jacques LEPLAT

- Elle interroge le lien entre connaissances et compétences ;
- Elle peut être perçue comme l'aboutissement d'une synergie de connaissances ;
- Elle peut renvoyer à la notion d'activité au sens large (solicitation des ressources et des aptitudes) dans un contexte révélateur particulier : une situation globale et/ou complexe ;
- Elles sont formulées de manière suffisamment large... ;
- Elles sont à identifier à l'issue d'une période suffisamment longue d'apprentissage.



Approche par compétences, Diaporama de Pascal Kogut

Les compétences à acquérir en EPS

Le cadre disciplinaire est bâti à partir de deux ensembles de compétences :

1/ Les compétences propres à l'EPS s'observent à travers les réalisations motrices de l'élève ; elles supposent de sa part la mobilisation à bon escient de l'ensemble des ressources physiologiques, cognitives, affectives, etc.

Les cinq compétences propres à l'EPS (quatre pour le programme EPS du collège), de dimension motrice circonscrivent l'ensemble des activités physiques sportives et artistiques. Elles organisent le parcours de formation du lycéen afin de lui permettre l'accès aux acquisitions les plus représentatives du champ culturel des activités physiques, sportives et artistiques (APSA). Chacune des compétences propres recouvre à la fois l'énoncé de l'un des cinq problèmes fondamentaux posés à l'élève dans la pratique des APSA et les éléments qui vont témoigner de sa capacité à le résoudre.

Elles se définissent ainsi :

-  Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée (CA1) ;
-  Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains. (CA2) ;
-  Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée. (CA3) ;
-  Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner.(CA4) ;
-  Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.(CA5)** ;

(** Les programmes n'envisagent pas l'acquisition de la CA5 au collège ; néanmoins des éléments de connaissances, de pratiques et d'attitudes pourront être apportés dans le cadre des interventions pédagogiques particulières).

2/ Les compétences méthodologiques et sociales révèlent l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives. Elles constituent de véritables outils qui permettent à l'élève de savoir apprendre et de devenir citoyen et lucide. Leur énoncé définit à la fois ce qu'il y a à savoir et des repères pour apprécier les acquis :

-  S'engager lucidement dans la pratique : se préparer à l'effort, connaître ses limites, connaître et maîtriser les risques, se préserver des traumatismes, récupérer, apprécier les effets de l'activité physique sur soi, etc. (CMS1)
-  Respecter les règles de la vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner, etc. (CMS2) ;
-  Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement : observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets (CMS3).

Les compétences attendues

Une compétence attendue en EPS, articule et intègre simultanément les dimensions motrices et méthodologiques et entretient une relation prioritaire avec l'une des cinq compétences propres à l'EPS. Elle se manifeste dans la pratique d'une APSA. Elle est constituée d'un ensemble de connaissances, capacités et attitudes permettant à l'élève de se conduire de façon adaptée et efficace dans une situation représentative de la richesse culturelle de l'APSA concernée. Elle finalise un cycle d'enseignement et atteste d'un niveau d'acquisition.

Au terme des enseignements, seules les compétences attendues, qui constituent les acquisitions visées en EPS, s'observent et s'évaluent dans la pratique des activités physiques.